



36^{ème} TRIATHLON de JOUÉ LES TOURS

6 septembre 2026

Règlement du triathlon des Bretonnières

Art.1 : les épreuves du Triathlon de Joué les tours sont organisées par l'association Triathlon Club de Joué les Tours, dimanche 6 septembre 2026 au lac des Bretonnières à Joué les Tours.

Art. 2: Programme de la journée : 5 épreuves compétitions (chronométré et avec classement):

- **Triathlon distance XS :** 400m de natation, 8 km de vélo, 2,5 km de course à pied, à partir de la catégorie benjamine nés-ées en 2014 et avant

8h30-9h45 Retrait des dossards XS

9h00 Ouverture de l'aire de Transition XS

9h50 Fermeture de l'aire de Transition XS

10h00 Départ XS Benjamin/Minimes

~10h05 Départ XS Cadette/Junior et adulte Femmes

~10h10 Départ XS Cadet/Junior et adulte Hommes

11h15 Remise des récompenses XS

- **Courses jeunes cross triathlon**

- **Mini Poussin/Poussin** (nés-ées en 2017 et 2020) : 50m de natation, 1,6 km de VTT, 1 km de course à pied

10h00-11h00 Retrait des dossards POUSSIN ET MINI POUSSIN

10h45 Ouverture de l'aire de Transition POUSSIN ET MINI POUSSIN

11h15 Fermeture de l'aire de Transition POUSSIN ET MINI POUSSIN

11h30 Départ POUSSIN et 11h33 Départ MINI-POUSSIN

13h00 Remise des récompenses

- **Pupille/Benjamin** (nés-es en 2013 et 2016) : 150m de natation, 3,5 km de VTT, 1,5 km de course à pied

10h00-11h00 Retrait des dossards pupille/benjamin

10h45 Ouverture de l'aire de Transition pupille/benjamin

11h15 Fermeture de l'aire de Transition pupille/benjamin

11h55 Départ PUPILLE/BENJAMIN Garçon et 12h Départ PUPILLE/ BENJAMIN Fille

13h00 Remise des récompenses

- **Triathlon distance S Individuel non licencié à la FFTRI :** 750m de natation, 18 km de vélo, 5 km de course à pieds, à partir de la catégorie cadette, nés-ées en 2010 et avant

10h-12h15 :Retrait des dossards S non licencié

11h30 Ouverture de l'aire de Transition S non licencié

12h30 Fermeture de l'aire de Transition S non licencié

12h35 : BRIEFING sur le plage de départ

12h40 Départ Femmes

~12h45 Départ Hommes

14h40 : Remise des récompenses S Non licencié

- **Triathlon distance S Individuel licencié à la FFTRI et relais:** 750m de natation, 18 km de vélo, 5 km de course à pieds, à partir de la catégorie cadette, nés-ées en 2010 et avant

13h-15h00 Retrait des dossards S

14h30 Ouverture de l'aire de Transition S

15h30 Fermeture de l'aire de Transition S

15h35 : Briefing sur la plage de départ

15h40 Départ Femmes et Relais

15h45 Départ Hommes

17h00 Remise des prix S licencié et Relais

Art. 3 : Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou aux non licenciés qui auront souscrit une licence expérience et rempli un Formulaire Info Santé pour les majeurs ou questionnaire santé avec autorisation parental pour les mineurs.

Art. 4 : L'engagement se fait individuellement ou par équipe. Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement (via le site Internet www.clickandrun.net).

Art. 5 : Le dossier d'engagement doit comprendre pour la participation aux épreuves compétitions:

- **Pour les licenciés :** la fiche individuelle d'inscription rempli en ligne, une photocopie de la licence FFTRI 2026, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais d'inscription à régler en ligne, XS : Licencié FFTRI compétition : 22€ et licencié FFTRI Loisir : 26€ (avec licence expérience) ; courses jeunes Licencié compétition FFTRI : 7€ et licencié FFTRI Loisir : 11€ (avec licence expérience)
- **Pour les non-licenciés :** la fiche individuelle d'inscription rempli en ligne, un « Formulaire Info Santé », pour les majeurs ou questionnaire santé avec autorisation parental pour les mineurs et les frais d'inscription à régler en ligne. XS : 26€ (avec licence expérience) ; courses jeune : 11€ (avec licence expérience) ; S : 37.00€ avec la licence expérience ; Relais : 45€ + 4€ par licence expérience (1 par personne non licenciée ou licence loisir FFTRI)

Art. 6 : La clôture des inscriptions est effective dès que le nombre maximal de participants est atteint : 250 pour le XS et le S non licencié, 30 pour le Relais, 220 pour le S licencié, 60 par course pour les 2 cross triathlon jeune.

Art. 7 : En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Art. 8 : Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI. **Le drafting (aspiration abri sur la partie cycliste), est interdit sur toutes les épreuves sauf pour les 2 course jeunes.** Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

Art. 9 : Une équipe de 6 arbitres est constituée pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 10 : Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que ce règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité et le "fair play" des triathlètes.

Art. 11 : Le chronométrage est assuré par une société spécialisée. (www.chronometron.com)

Art. 12 : **Le port du casque à coque rigide (CE1078/1997) attaché est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.** La circulation automobile est limitée mais pas interdite pendant la partie cycliste. **Les routes étant ouvertes à la circulation, les concurrents doivent rester prudents et respecter le Code de la route.**

Art. 13 : Conformément au règlement de la FFTRI et par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. Une zone de propreté identifiée, en course à pied pour les courses S, sur laquelle ils devront déposer leurs déchets et emballages ou dans leur emplacement dans l'air de transition. Les concurrents qui ne respecteraient pas ces dispositions seront sanctionnés.

Art. 14 : La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si elle est supérieure ou égale à 24,5°C. En dessous de 12°C, les triathlons sont remplacés par des duathlons dont les distances sont définies par la réglementation sportive de la FFTRI.

Art. 15 : La sécurité médicale est assurée par une équipe médicale et paramédicale de l'organisation. (1 médecin, et 2 équipes de 3 personnes qualifiées).

Art. 16 : Un lot souvenir est remis à chaque participant et des récompenses sont attribués aux meilleurs de chaque

catégorie par course et par sexe.

Art. 17 : Par défaut, chaque concurrent autorise expressément l'association TCJ et ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves du triathlon de Joué les Tours, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 18 : l'association TCJ se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.